

Communiqué de presse 16/06/2021 Services du Collège réuni - Commission communautaire commune

Pour planifier vos vacances en toute tranquillité, vérifiez certaines données dès maintenant

À l'approche de l'été, nombreuses sont les personnes qui partent en voyage à l'étranger, tant pour les vacances que pour le travail. Pour faciliter la libre circulation des personnes entre les États membres de l'Union européenne, un des Certificats Covid européens sera nécessaire. Il convient d'être prévoyant en vérifiant ses données personnelles et en s'informant des conditions à remplir dans le pays de destination. Tous les Belges qui n'ont pas eu l'occasion de se faire vacciner intégralement ont droit à deux tests PCR pré-voyage gratuits.

Une condition préalable à la vérification de vos données de vaccination

De plus en plus de documents officiels sont consultables/téléchargeables en ligne moyennant une identification via votre carte d'identité électronique ou l'application itsme.

Il en sera de même prochainement pour les <u>Certificats Covid européens</u> ainsi que les tests PCR pré-voyage gratuits offerts aux personnes n'ayant pas eu l'occasion de se faire vacciner intégralement. Afin de ne pas rencontrer de difficultés le jour où vous souhaiterez accéder à ces documents, vérifiez que votre accès via itsme ou que votre carte d'identité électronique est bien activée et que vous disposez pour ce dernier toujours de son code et ecteur de carte d'identité électronique. Si vous ne disposez plus du code de votre carte d'identité électronique, prenez contact avec votre commune afin d'en obtenir un nouveau.

Vérifier vos données de vaccination

Afin d'obtenir un des Certificats Covid européens, il est vivement recommandé aux Bruxellois.es de vérifier l'exactitude de leurs données de vaccination via la plateforme régionale <u>Réseau Santé Bruxellois</u> ou via la plateforme fédérale <u>masanté.belgique.be</u>. Ceci est important car cela permet de vérifier les données qui seront aussi reprises dans les Certificats Covid européens.

Si vous constatez une erreur dans vos données personnelles de vaccination, vous pouvez demander une correction en appelant le Call-Center régional via le 02/214.19.19.

Deux tests PCR pré-voyage gratuits

À partir du 1^{er} juillet jusqu'à fin septembre, les adultes qui n'ont pas eu l'opportunité de se faire vacciner intégralement et les enfants de 6 à 17 ans peuvent bénéficier à leur demande de deux tests PCR pré-voyage gratuits.

Pour en bénéficier, vous devrez vous rendre sur la plateforme fédérale <u>masanté.belgique.be</u>. Vous devrez introduire une demande pour un code pour vous faire tester qui sera valable dix jours. Ce code devra être validé pendant la réservation via la plateforme de réservation pour les centres de tests : https://brussels.testcovid.be.

Une fois le dépistage réalisé, vous retrouverez le résultat de votre test sur la plateforme régionale <u>Réseau Santé</u> <u>Bruxellois</u> ou la plateforme fédérale <u>masanté.belgique.be</u>. Les personnes qui ne disposent pas d'un numéro de registre national peuvent consulter la plateforme fédérale <u>masanté.belgique.be</u> en utilisant le code qui leur a été fourni.

Renseignez-vous sur les mesures en vigueur dans le pays de destination

À partir du 1^{er} juillet, nous serons à nouveau plus libres de voyager en Europe grâce au Certificat Covid personnel. Toutefois, tous les pays n'appliquent pas les mêmes conditions d'accès et mesures sanitaires, renseignez-vous donc à temps sur celles-ci avant votre voyage via le site web <u>reopen.europa.eu</u>.

Plus d'informations sur le dispositif Covid-19 à Bruxelles sur <u>coronavirus.brussels</u>. Suivez aussi notre actualité sur notre <u>page Facebook</u>.